



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, ~~M. Arnaud EVRARD~~, ~~Mme Yvette LEROY~~, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, ~~M. Yannick WILLEMIN~~.

Absents excusés : M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, M. Yannick WILLEMIN

Pouvoirs : 1 de M. Arnaud EVRARD à Mme Elisabetta BRAMBILLA

M. Frédéric DEHAY a été désigné secrétaire de séance.

CLASSEMENT DE L'IMPASSE D'EN LANCE DANS LA VOIRIE COMMUNALE Délibération n°20250101

Suite à plusieurs constructions, le chemin rural « Impasse d'en Lance » dessert un certain nombre d'habitations. Il est donc devenu, de par son utilisation, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique.

L'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, elle se trouve ainsi dispensée d'enquête publique.

Aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet de classement du chemin rural dénommé « Impasse d'en Lance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de classer dans le domaine public routier communal le chemin rural susmentionné;
- demande la mise à jour du tableau des classements de voirie ;
- autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Véronique RABANEL